

## CAMP DE JOUR SAINT-RENÉ

# INFORMATIONS À TRANSMETTRE AU PARTICIPANT/CLIENT

### Objectifs du camp de jour

- Voir à la sécurité et à l'encadrement des enfants;
- Développer l'esprit de collaboration et de respect des autres;
- Créer un climat de vacances;
- Faire découvrir des nouvelles passions aux jeunes;
- Respecter l'environnement.

### Tenue vestimentaire

Comme les enfants bougent beaucoup durant la journée, il est important qu'ils aient des vêtements confortables.

#### Habillement fortement suggéré

- Culotte courte
- Gilet à manches courtes
- Espadrilles ou sandales attachées
- Casquette et/ou foulard pour se protéger du soleil

### Matériel à apporter

Chaque jour, veuillez mettre dans le sac de votre enfant :

- Repas (lunch pour le dîner)
- 2 collations
- Jus
- Bouteille d'eau ou gourde
- Maillot de bain, casque de bain et serviette
- Chapeau ou casquette
- Crème solaire
- Anti-moustique
- Vêtements de rechange
- Un peu d'argent (si jugé nécessaire)

Au besoin :

- Imperméable pour les journées pluvieuses
- Coton ouaté pour les matinées fraîches

Il est important d'identifier clairement tout le matériel de votre enfant.

### Matériel interdit

Certaines pièces de vêtement sont interdites afin de prévenir les blessures et de favoriser la pratique sécuritaire d'activités sportives. De plus, nous insistons pour que les jeux de la

maison y restent, à moins que l'animateur ne l'autorise. Cela évitera bien des disputes, des pertes et des pleurs.

- Camisoles
- Jupes et robes
- Gougounes et « Crocs » (sauf à la piscine et aux jeux d'eau)
- Vêtements affichant des messages négatifs ou violents
- Gilets courts (type bedaine)
- Jeux de la maison

### **Code de vie**

Puisque je suis maintenant inscrit au camp de jour et que je veux m'amuser dans un climat sain et sécuritaire, il est entendu que :

- j'écoute et mets en application les consignes et les règles de mon animateur et du camp de jour;
- je participe activement aux activités et je m'amuse;
- je fais de bons gestes et je surveille mon langage lorsque je m'adresse aux autres;
- je fais attention au matériel et au site du camp de jour;
- je ramasse mes déchets et les mets à la poubelle;
- je reste avec mon animateur et mon groupe;
- je m'habille convenablement pour participer aux activités;
- je m'exprime calmement et je recherche des solutions non violentes;
- je suis de bonne humeur et souriant;
- je suis poli avec les animateurs et les amis du camp de jour.

Ce qui veut dire qu'il m'est interdit de...

- sacrer ou d'avoir un langage inapproprié;
- frapper les autres ou me battre;
- me sauver;
- crier des noms;
- lancer des objets;
- être arrogant envers les animateurs;
- briser du matériel;
- vandaliser le site ou les bâtiments.

### **Horaire**

Les activités régulières du camp de jour débutent à 8h30 et se terminent à 15h30. Avant et après ces heures, il est possible d'utiliser le service de garde, soit de 6h30 à 8h30 et de 15h30 à 17h30. Si vous n'êtes pas présent à la fin de la journée, des frais de **7\$ du 15 minutes** vous seront chargés. A cet effet, vous devrez acquitter le solde total immédiatement à votre arrivé, et ce, en argent comptant seulement.

## **Dîner et collations**

La période du dîner est de 11h30 à 12h30. Comme votre enfant demeure au camp de jour toute la journée, il est important de lui fournir de quoi tenir durant toutes les activités.

Deux fours à micro-ondes sont à la disposition des participants.

Les animateurs dînent avec les enfants.

Pendant la journée, une période est réservée pour une collation en avant-midi, et les enfants sont libres de prendre une autre collation vers la fin de la journée.

Pour des raisons d'allergies, nous ne permettons pas l'échange ou le partage de nourriture, de crème solaire et anti-moustique.

### Suggestion de boîte à lunch

- 2 jus de fruits et une bouteille d'eau
- Nourriture santé, c'est-à-dire des bons aliments (fruits, légumes, barres tendres)\*
- Un repas principal santé qui saura soutenir l'enfant le reste de la journée

Pour prévenir tout incident en lien avec les allergies alimentaires, il est interdit de mettre dans la boîte à lunch des produits contenant des noix ou des arachides. Les contenants de verre sont également interdits.

### \*Références Internet pour idées de boîte à lunch santé

<http://www.tremplinsante.ca/recette>

<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/viragesante/pdf/fiche4.pdf>

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Consommation/boitelunch/Pages/boitelunch.aspx>

<http://www.saineshabitudesdevie.gouv.qc.ca/index.php?bons-coups-une-boite-a-lunch-sante>

## **Contrôle des départs à la fin de la journée**

Le départ est contrôlé afin d'assurer la sécurité des participants.

- La personne qui viendra chercher votre enfant devra se présenter au responsable du service de garde. Celui-ci vérifiera si son nom se trouve sur la liste de présences et lui demandera de le parapher (mettre ses initiales).
- Seules les personnes inscrites sur la liste de présences sont autorisées à partir avec l'enfant. Si une autre personne que celles inscrites sur la liste doit venir chercher votre enfant, vous devez nous en aviser. Vous comprendrez que nous refuserons de laisser partir votre enfant avec toute personne qui n'est pas inscrite sur la liste.

- Conformément à l'autorisation que vous aurez préalablement donnée, votre enfant sera autorisé à partir à pied ou à vélo à 15h30 seulement ou à l'heure que vous aurez indiquée sur la fiche d'inscription. Avant de partir, votre enfant devra aviser le responsable du service de garde chargé du contrôle des départs.
- Si vous devez venir chercher votre enfant avant la fin des activités régulières, prévenez le responsable du service de garde le matin afin qu'il en informe l'animateur de votre enfant pour que celui-ci soit prêt à votre arrivée.

### **Procédure en cas de retard ou d'absence**

Si vous arrivez avec votre enfant plus tard que l'heure où les activités débutent, assurez-vous qu'il ait rejoint son groupe avant de repartir. Si vous arrivez en retard une journée de sortie et que votre enfant a raté l'autobus, vous ne serez pas remboursé et devrez garder votre enfant avec vous toute la journée.

Si votre enfant ne pourra se présenter, communiquez avec le camp de jour avant 8h30 au 418-382-3838. Vous pouvez laisser un message dans la boîte vocale.

### **Procédure de communication**

N'hésitez pas à communiquer avec nous s'il y a quoi que ce soit. La direction du camp de jour peut être jointe en tout temps durant les heures du camp de jour et du service de garde au 418-382-3838 ou 418-225-7787. Une boîte vocale est disponible au besoin.

### **AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES (SELON VOTRE SITUATION)**

#### **Médicaments (selon le cas)**

Le camp de jour municipal ne supervise pas la prise de médicaments, prescrits ou non. Les parents ou tuteur dont les enfants pourraient avoir à prendre des médicaments devront prévoir le faire avant ou après les heures du camp de jour.

#### **En cas de pluie**

Lors des journées de pluie, les activités du camp de jour ont lieu quand même. Si une sortie était prévue, nous vous conseillons d'appeler le camp de jour à partir de 8h15 pour savoir si la sortie est reportée au lendemain ou non.

#### **Sécurité**

Lorsque survient un accident occasionnant des blessures, la procédure établie est la suivante :

- L'animatrice administre les premiers soins et prend les dispositions nécessaires (téléphone, consultation, etc.);
- Elle assure un suivi avec l'enfant jusqu'à la prise en charge par l'autorité parentale ou son remplaçant;
- Un rapport décrivant les événements survenus sera versé au dossier de l'enfant.

## **Politique de discipline**

Afin d'assurer des méthodes de discipline efficaces, une politique a été établie. Si les règlements de l'OTJ ne sont pas respectés, l'enfant pourrait recevoir des avertissements associés à des conséquences directes pouvant l'amener à l'expulsion.

1er avertissement : un rapport d'incident est complété par le moniteur. Le parent est avisé par celui-ci.

2ième avertissement : un rapport d'incident est complété par le moniteur. La coordonnatrice communique avec le parent.

3ième avertissement : un rapport d'incident est complété par le moniteur. La coordonnatrice rencontre le parent. L'enfant est suspendue une journée ou selon la gravité de la faute commise.

4ième avertissement : Expulsion du jeune de l'OTJ.

**Toutefois, si le jeune a des comportements qui mettent en danger la sécurité des moniteurs et/ou des autres jeunes, il sera expulsé immédiatement. La coordonnatrice téléphonera au parent afin qu'il vienne chercher le jeune directement à l'installation.**